

LE PRIX COURANT

MONTREAL, 7 DECEMBRE 1888

L'EXPOSITION

A la suite d'une résolution du congrès des secrétaires des Comités d'Expositions, tenu récemment à Chicago, laquelle résolution approuve le projet d'une exposition universelle à Montréal en 1892, la presse politique de notre province s'est mise à discuter, un peu en l'air, cette question d'une exposition universelle.

Nous sommes nous même carrément partisan d'une exposition universelle, mais nous n'en sommes pas moins convaincu que ce qui presse le plus, c'est d'organiser nos expositions provinciales.

D'ici à 1892, il ne nous reste que trois ans et si nous laissons à l'initiative gouvernementale l'organisation de l'exposition universelle, comme tout, ou à peu près tout nous manque pour cela, nous n'aurions probablement pas assez de temps pour y arriver. Tandis que si nous commençons par former l'association qui se chargera des expositions provinciales, nous aurons là une organisation toute faite, un personnel expérimenté, des terrains et des bâtisses préparés et des voies d'accès établies; nous aurons probablement mieux: une corporation qui se chargera, moyennant une subvention déterminée, de faire tous les frais de cette grande exposition, tandis que sous le contrôle d'un gouvernement, il serait impossible d'évaluer d'avance le montant à dépenser pour en assurer le succès.

Nous invitons donc tous nos confrères qui se montrent si bien disposés en faveur d'une exposition universelle à nous aider à organiser d'abord nos expositions provinciales à Montréal, puisque c'est le moyen le plus sûr, le plus direct et le plus économique d'arriver à leur but.

CIRCULAIRE

Non, nous ne faisons pas d'annonces dans les journaux, nous envoyons des circulaires au commerce. On fait quelques fois cette réponse à notre agent d'annonces, voyons ce que cela peut coûter pour 1000 circulaires.

Papier.....	\$1.00
Impression.....	2.00
Enveloppes.....	1.25
Commis pour adresser.....	1.00
Timbres postes.....	10.00
Total	\$15.25

Pour adresser les circulaires il faut avoir l'adresse des gens; et tout le monde n'a pas sous la main "Bradstreet" ou Dunh & Co; ensuite, un tiers des adresses sont mauvaises, les gens ayant déménagé. Enfin, les trois quarts des gens jettent la circulaire au panier sans même la regarder.

En annonçant dans le PRIX-COURANT, l'annonceur n'a qu'une chose à faire, écrire son annonce et encore notre agent s'en chargera volontiers sur ses indications, notre journal ira non seulement chez les personnes à qui l'annonceur adresserait ses circulaires, mais chez des

milliers d'autres; et nous n'adressons notre journal ni aux "morts" ni aux faillis ni à ceux qui ne paient pas. On ne jette pas notre journal au panier sans l'avoir lu; au contraire, on le garde comme référence, sur le bureau ou sur le comptoir où tous ceux qui viennent au magasin peuvent le consulter.

De sorte que, tout compte fait, une annonce de 25 lignes dans le PRIX-COURANT paraissant toutes les semaines pendant un an, coûterait moins cher que quatre circulaires envoyées par la poste, serait lue, à chaque fois, par dix fois plus de clients présents ou futurs et rapporterait plus de bénéfices que 10,000 circulaires. Si vous en doutez, essayez-le.

MARCHE AUX ANIMAUX

Les bouchers forment dans la ville de Montréal une association très influente, et c'est avec plaisir que nous constatons son intervention dans certaines questions civiles, qui, pour les intéresser particulièrement, n'en intéressent pas moins la ville en général.

A la dernière réunion de l'association des Bouchers de Montréal, des statistiques ont été produites, prouvant que le commerce du bétail avait pris de grandes proportions à Montréal, et que pour maintenir la progression des affaires, il était nécessaire d'augmenter le marché aux animaux des abattoirs de l'Est. Le nombre des animaux amenés sur ce marché est hors de proportion avec les places disponibles, et une bonne partie des bestiaux doit rester dans la rue. Les échevins Jacques Grenier et Clendinneng ont, du reste, promis de faire tous leurs efforts pour remédier à cet état de choses.

Ce que les bouchers désirent c'est de n'avoir à Montréal qu'un seul marché comme à Chicago, et certes leur prétention n'a rien qui doive surprendre, car si cette dernière ville a jugé à propos de n'avoir qu'un marché aux bestiaux, il ne peut exister aucune raison pour que nous en ayons deux. Avec un seul marché les prix de la viande seront plus uniformes, et les ventes meilleures. Les acheteurs n'ayant plus à redouter des variations de prix quelque fois très onéreuses entre les deux marchés. Puis il y a dans l'existence d'un seul marché une grande économie de temps et d'argent pour les acheteurs, économie dont, par ces temps de grande concurrence, les consommateurs seront forcément appelés à bénéficier.

En attendant que cette question soit décidée, l'association des bouchers a nommé un sous comité chargé de présenter au Comité des Finances une pétition demandant qu'une somme de \$10,000 soit dépensée au marché des abattoirs de l'Est pour augmenter les cours, stalles, etc., etc.

L'association a également voté à l'unanimité une résolution protestant contre l'affermage des droits des marchés aux animaux, et cette résolution est juste. Les marchés sont des propriétés civiles dont tous les revenus doivent revenir au trésor civique sans laisser de profits à des intermédiaires. Ces revenus doivent être calculés de façon à couvrir les frais, les réparations,

et l'intérêt du capital dépensé si possible, mais ne doivent pas aller au delà, sans constituer une taxe injuste pour les bouchers d'abord, et pour le public ensuite.

Les Montréalais ont double intérêt à ce que les revenus des marchés aux animaux soient limités au strict nécessaire, comme consommateurs, et comme citoyens participant à tous les avantages que la ville peut offrir aux exportateurs d'animaux. Il n'y a aucune raison pour que la Corporation afferme les revenus des marchés; la collection en est simple et peu coûteuse; et les revenus supplémentaires que le trésor civique encaissera en faisant directement cette collection permettront soit de diminuer les droits, soit d'améliorer les marchés.

Consistants avec eux-mêmes les membres de l'association des bouchers de Montréal, après avoir demandé un seul marché pour la ville, ont protesté contre la création d'un troisième marché à la Côte Visitation; ils ont déclaré que leur Association n'avait nullement encouragé et n'encouragerait pas le projet, et ont mis en garde le public contre les prospectus distribués portant des entêtes pouvant faire croire que ce projet était soutenu par la Société des Bouchers de Montréal.

Cette séance si bien remplie s'est terminée par une discussion concernant l'inspection des peaux et cuirs.

ASSURANCE TONTINE

Certains journaux publient depuis quelque temps une réclame portant qu'une police tontine de la compagnie "Equitable" qui vient d'expirer a donné un résultat splendide. L'assuré qui avait pris une tontine de 15 ans pour \$5,000 a touché en argent, la période expirée, une somme de sept mille et quelques cents piastres. La chose est fort possible; mais malheureusement nous n'avons rien pour nous garantir que les profits réels de la police aient été aussi élevés, et qu'on n'ait pas payé plus cher à cet assuré qu'il n'aurait eu réellement le droit de recevoir, afin de pouvoir se servir de son nom et en faire l'usage que l'on voit aujourd'hui: une réclame.

Ni dans l'Equitable, ni dans la New-York, on ne tient une comptabilité séparée pour les fonds appartenant aux polices tontinières. Ce fait a été démontré devant la Cour Suprême de New-York par le juge Barnard pour la New-York et dans une cause de Bewley vs. l'Equitable pour cette dernière compagnie.

Ainsi les porteurs de polices tontines à qui l'on a fait entrevoir de gros bénéfices résultant des déchéances des autres assurés qui forment partie du même fonds, doivent s'en rapporter absolument à la bonne volonté de la compagnie; il leur est absolument impossible de constater si réellement, on a mis à leur crédit tout ce qui restait à la compagnie sur les déchéances des autres assurés, il leur est impossible de discuter avec la compagnie sur ce point, la compagnie leur répond: "C'est notre affaire, nous n'avons aucun compte à vous en rendre".

Ainsi, dans la police tontine tout le risque est pour l'assuré. Il n'a

droit en cas de décès avant l'expiration de la période de tontine qu'à la somme nette mentionnée dans sa police, somme pour laquelle aurait pu s'assurer sur le système ordinaire en payant une prime moindre de 50 o/o. S'il survit à la période de tontine, il court le risque de n'avoir que tout juste le remboursement de ses primes avec quelques piastres en sus, comme dans le cas d'un assuré que nous avons déjà cité, soit que les déchéances dans la classe dont il fait partie n'aient pas été aussi nombreuses qu'on l'espérait, soit que la compagnie ait cru préférable de distribuer à ses actionnaires la plus grande partie de la réserve laissée par ces déchéances.

Dans un cas que nous avons cité, le résultat d'une police tontine de 15 ans a été beaucoup moins avantageux que celui d'une police de dotation pour la même prime; nous nous proposons de prouver dans quelques jours que celui dont l'Equitable se sert pour faire de la réclame ne dépasse pas, d'après le tarif et les évaluations mêmes de l'Equitable, le résultat d'une police de dotation, avec laquelle les bénéfices sont attribués chaque année aux assurés.

Nous ne pouvons terminer cet article sans exprimer notre regret de voir la "Canada Life," une compagnie canadienne, suivre l'exemple fâcheux des compagnies américaines et adopter elle aussi la tontine. La "Canada Life" fait peu d'affaires dans notre province; mais elle a une assez bonne clientèle dans Ontario; malheureusement ses progrès qui avaient été très rapides ont subi un temps d'arrêt; le nombre de ses nouvelles polices en 1887 a été inférieur à celui de 1886, et elle a probablement cru qu'elle regagnerait sa popularité perdue en adoptant le système trompeur de la tontine.

ASSUREUR.

LE CAFE

Suite

Pour piler le Café, on se sert d'une meule d'un bois dur et pesant, de 2 à 3 mètres de diamètre, de 20 à 25 centimètres d'épaisseur, à ses extrémités, et d'un tiers plus épaisse dans son centre; un mulet, un cheval ou une chute d'eau la font tourner verticalement autour de son pivot.

En passant sur le Café contenu dans l'auge de bois circulaire la meule enlève le parchemin, qui est très friable et n'est autre chose que la pellicule qui se détache de la graine à mesure que le Café sèche. La fève est alors à nu, et on porte le tout au moulin à vanner.

Il convient de vanner le Café au sortir du pilon.

On se sert pour cette opération d'une machine armée de quatre pièces de fer blanc, posées sur un essieu et agitées avec beaucoup de force par un nègre. Le vent qui font ces plaques, nettoie le café de toutes les pellicules qui s'y étaient mêlées, du parchemin pulvérisé et de la poussière; ensuite, il est porté sur une table où les nègres le trient, c'est-à-dire séparent des belles graines celles qui sont défectueuses, les ordures, les grains cassés, ceux attaqués des insectes, etc.

Lorsque le Café a été trié, on ex-